



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 98778

## Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le bilan des transferts de personnels vers les collectivités territoriales. En effet, comme le souligne le rapport n° 117 établi par le Sénat et rendu public le 18 novembre dernier, si le transfert des personnels vers les collectivités territoriales a constitué un pari difficile en passe, jusqu'à présent, d'être réussi, il n'en reste pas moins que de nombreuses difficultés restent encore à traiter tant les enjeux les plus importants restent encore à venir. Les transferts de personnel sont un des volets majeurs de la mise en oeuvre d'une organisation réellement décentralisée de notre République et dont la révision constitutionnelle de 2003 avait permis de poser le principe. La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoyait le transfert de certaines compétences accompagnées par le mouvement de quelques 133 000 emplois (équivalent temps plein [ETP]) des services de l'État vers les collectivités territoriales. Au terme de plus de cinq années de leur mise en oeuvre, le rapport sénatorial souligne les conditions initiales particulièrement difficiles en raison de l'anticipation insuffisante de la mise en oeuvre de la réforme et de l'imprécision du périmètre financier et du périmètre des transferts des personnels qui s'est borné à se limiter aux seuls emplois d'exécution. Aussi, dans la perspective des transferts à venir, les rapporteurs du Sénat ont formulé de nombreuses propositions pour corriger les dysfonctionnements constatés et pour établir une méthodologie pour les éventuels transferts à venir. S'agissant des transferts de personnels déjà réalisés, les rapporteurs proposent d'ajuster le cadre et les modes de gestion de ces personnels en permettant, aux autorités locales, de réaliser des adaptations réglementaires dans le but de pouvoir répondre aux spécificités des modes de gestion locale. Il souhaite connaître sa position à ce sujet et désire savoir s'il entend mettre en application cette proposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Fruteau](#)

**Circonscription :** Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98778

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2011, page 850

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)